



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Agriculture

Question écrite n° 8958

Texte de la question

M Bernard Bardin demande à M le ministre de l'agriculture et de la forêt si une meilleure représentativité des organisations syndicales agricoles ne lui paraît pas envisageable, en particulier au niveau des structures telles qu'entre autres les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) ou associations départementales pour l'aménagement des structures d'exploitation agricole (ADASEA)

Texte de la réponse

Reponse. - La question posée par l'honorable parlementaire procède du même souci du pluralisme qui a conduit à instaurer, pour les élections aux chambres d'agriculture, un mode de scrutin permettant à toutes les tendances significatives de l'électorat d'être représentées et de s'exprimer au sein de ces établissements publics. Le ministre de l'agriculture et de la forêt se propose maintenant de mettre en place, dans le même esprit, un dispositif d'admission des organisations syndicales représentatives au sein des principales instances de concertation, afin d'y garantir l'expression des divers courants d'opinion. A cet effet, le département de l'agriculture et de la forêt a élaboré un projet de décret tendant à déterminer le caractère représentatif des organisations syndicales à vocation générale d'exploitants agricoles et de jeunes agriculteurs, à partir de critères objectifs incontestables. Les organisations professionnelles sont actuellement consultées sur le projet de dispositif appelé à être ensuite soumis au Conseil d'Etat.

Données clés

Auteur : [M. Bardin Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8958

Rubrique : Syndicats

Ministère interrogé : agriculture et forêt

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 janvier 1989, page 409